

Belle-Trinité le 10 novembre

L'ÉCHO

ORGANE

S'ÉDIFIER
ET SE
SOUTENIR
RÉCIPROQUEMENT.

L'UNION ST. JOSEPH

Et de la C. M. B. A.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

50 Cts par Année

RIGOREUSEMENT
PAYABLES D'AVANCE.

ANNONCES :

ON TRAITÉ DE GRÉ À GRÉ
— AVEC —
L'ADMINISTRATION
POUR
L'INSERTION DE TOUTE ANNONCE.

Société de Secours Mutuel

Association des comptables du commerce et de l'industrie du département de la Seine

STATUTS (suite.)

Administration

40° Le Conseil se réunit les premier et troisième jeudis de chaque mois, ou, si le jeudi est un jour férié, le mercredi précédent. Il peut se réunir plus souvent, s'il le juge convenable.

Pour délibérer valablement, dix membres au moins doivent être présents ; les délibérations sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

En l'absence du Président ou des Vice-Présidents, le Conseil est présidé par le plus âgé des membres présents.

41° Tout membre qui aura manqué d'assister aux réunions du Conseil sans faire à l'avance connaître ses motifs d'excuse, sera passible d'une amende de 2 frs ; dans le cas où il manquerait d'assister à la séance suivante du Conseil, et toujours sans excuse, il sera considéré comme démissionnaire de son titre de membre du Conseil.

42° Il sera tenu par l'agent principal de l'Association sous la surveillance du Conseil, un registre des procès-verbaux de ses réunions.

43° Un règlement, arrêté par le Conseil, déterminera l'heure et la tenue de ses délibérations.

44° Au Conseil d'administration seul appartient le droit d'administrer les affaires actives et passives de l'Association. A cet effet, il veille au recouvrement des sommes dues à quelque titre que ce soit ; il autorise toutes les dépenses ; il détermine l'emploi des fonds ; il peut traiter, transiger ; il peut aussi déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, mais seulement pour des cas spéciaux ou déterminés.

Les membres du Conseil ne contractent, à raison de la gestion, aucune obligation personnelle ni solidaire ; ils ne répondent que de l'exécution de leur mandat.

45° Le trésorier de l'Association

versera à la caisse des Dépôts et Consignations, en compte courant et au nom de l'Association, immédiatement après leur encaissement, toutes les sommes dont le Conseil d'administration ne lui aurait pas prescrit l'emploi.

Le retrait de tout ou partie de ces fonds sera fait sur un reçu signé du Trésorier et du Président ou d'un des Vice-Présidents ; à chaque réunion mensuelle, le Conseil décidera de l'emploi de tout ou partie des fonds déposés, et devra les convertir soit en achat de rentes sur l'état, soit en d'autres effets publics garantis par le gouvernement.

Les valeurs, dans ce cas, devront être nominatives et non au porteur. Elles seront inscrites au nom de l'Association, avec faculté de transférer par le Président ou Vice-Président, l'un des Secrétaires et les deux membres du Conseil alors en fonctions.

46° Le Conseil, chaque mois, désignera à tour de rôle deux de ses membres chargés de le représenter, pendant tout le mois qui suivra, dans ses rapports avec l'Agent principal de l'Association ; toutefois, quand il y aura urgence, ils pourront faire convoquer le Conseil en réunion générale. Ne pourront faire partie de cette délégation les membres du Bureau.

47° En cas d'urgence, et dans l'intérêt de la prospérité de l'Association, le Conseil aura le droit de prendre toutes décisions qui, pour devenir définitives, auront besoin d'être ratifiées par la plus prochaine Assemblée générale.

48° La comptabilité et la caisse seront tenus, dans la forme et de la manière prescrites par le conseil, sous la responsabilité personnelle d'un Sociétaire salarié qui prendra le titre d'agent principal de l'Association.

Il ne pourra occuper aucun autre emploi. Il sera nommé par le Conseil d'administration qui pourra également le révoquer et le remplacer, sans avoir besoin de consulter l'Assemblée générale.

Sa rémunération est réglée à raison de 2 fr. par sociétaire, par an, prélevée mensuellement sur le total de l'effectif.

49° L'Agent principal de l'Association

ne sera chargé de faire ou faire faire toutes les démarches nécessaires pour assurer des emplois à ceux des sociétaires qui en seront dépourvus ; il fera opérer les recettes de toute nature de l'Association ; il devra en faire l'emploi que le Conseil lui indiquera.

Il ne pourra faire ni payer aucune dépense sans, au préalable, avoir été autorisé par le Conseil ou par les deux membres délégués à cet effet.

50° L'agent principal de l'Association assistera aux délibérations du Conseil ; il y aura voix consultative seulement : il devra tenir et copier sur un registre à ce destiné les procès-verbaux du Conseil, dont le Secrétaire lui remettra les minutes.

A chaque réunion du Conseil, l'Agent principal de l'Association sera tenu de déposer sur le bureau la situation, certifiée véritable, des recettes et dépenses de l'Association.

Il devra également déférer à toutes les requisitions des membres délégués par le Conseil, conformément à l'article 46, et leur soumettre les livres et la caisse, toutes les fois qu'ils le jugeront convenable.

51° En cas d'empêchement motivé de l'Agent principal de l'Association, il sera remplacé provisoirement dans ses fonctions par un sociétaire désigné par le Conseil d'administration.

52° Le dernier jour de chaque mois, l'Agent principal de l'Association arrêtera et remettra au Président du Conseil l'état nominatif des Sociétaires retardataires pour le paiement de leurs cotisations ; il ne pourra, à dater de ce jour, recevoir les cotisations arriérées sans percevoir en même temps l'amende encourue par les retardataires.

53° Toutes actions judiciaires seront intentées par l'Agent principal de l'Association au nom du Conseil, qui nommera à ce sujet un conseil judiciaire.

Assemblées générales

54° Les membres de l'Association se réuniront en Assemblée générale deux fois par année, le premier dimanche de février et d'août. Les membres de l'Association pourront être réunis en Assemblée générale toutes les fois que le Conseil

d'administration jugera cette mesure nécessaire.

55° Les lettres de convocation devront être remises huit jours au moins avant l'époque indiquée pour la réunion ; elles devront mentionner les matières qui feront l'objet de la délibération.

56° Les réunions seront également annoncées huit jours à l'avance par des avis insérés dans au moins deux journaux désignés chaque année par le Conseil d'administration.

57° Une heure après celle indiquée par les Circulaires, l'Assemblée générale sera constituée et pourra délibérer valablement, quelque soit le nombre des membres présents.

58° A chaque assemblée générale, le Conseil soumettra les comptes à l'approbation des membres de l'Association ; il fera un rapport sur la situation morale et matérielle.

59° Chacun des membres de l'Association sera tenu d'assister aux Assemblées et pourra prendre part à ses délibérations.

Tout sociétaire dont l'absence aura été constatée sera frappé d'une amende de un franc. Cette amende sera portée à 5 frs si l'absent est membre du Conseil d'administration.

Le membre titulaire qui ne pourrait assister à l'Assemblée devra, quel qu'en soit le motif, en donner, par écrit, avis au président.

Le Conseil statuera sur la validité des excuses présentées.

60° L'Assemblée générale sera présidée par le Président de l'Association, ou l'un des Vice-Présidents de l'Association, et à leur défaut par le plus âgé des membres du conseil.

Le Bureau sera composé du Président, d'un Vice-Président, du Secrétaire et de deux délégués scrutateurs.

La police de l'Assemblée appartient au Président.

Tout membre de l'Association est tenu de déférer à ses injonctions sous les peines du rappel à l'ordre ou de l'expulsion de la séance.

En cas d'injure réputée grave par l'Assemblée, le sociétaire rappelé à l'ordre sera invité par le Président à faire des excuses : sur son refus, il sera expulsé de la salle et la radiation d'office pourra être prononcée.

séance tenante, à la majorité des deux tiers des membres présents.

S'il y a demande de scrutin, et, si elle est acceptée par l'Assemblée, le scrutin aura lieu à l'issue de la séance, par boule blanche ou noire; son résultat sera constaté par procès-verbal séance tenante et signifiée au sociétaire par lettre chargée.

61° L'ordre du jour est arrêté par le Conseil, conformément aux Statuts et Règlements de l'Association et de la décision de l'Assemblée générale précédente; il ne peut y être dérogé.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour peut être déposée par écrit au bureau, qui en donne connaissance à l'issue de l'Assemblée et annonce la suite qui lui sera donnée.

Tout Sociétaire peut adresser directement ses propositions au Siège Social, mais toute proposition qui n'aura pas été déposée un mois avant la clôture de l'exercice semestriel, fin juin et fin décembre de chaque année, ne figurera pas à l'ordre du jour de l'assemblée suivante.

62° Toute proposition tendant à modifier les Statuts ne pourra qu'être prise en considération par la première assemblée qui en connaîtra à moins que, sur la proposition du Conseil mentionné à l'ordre du jour, elle ne vote l'urgence; dans le cas contraire, à l'Assemblée générale suivante seule appartient le droit de voter ces modifications qui deviendront obligatoires après l'approbation du ministre de l'intérieur.

L'Assemblée générale est souveraine sous la stricte observation des Statuts et Règlements.

Elle a toujours le droit de suppléer le silence ou le doute des Statuts et Règlements par une décision née des circonstances, prise sans considération de forme, laquelle est immédiatement exécutoire.

(A suivre)

Comité de Régie

LUNDI, 28 NOV. 1892.

Présidence de H. Langelier, écr., Président.

Présents: MM. J. Leduc, H. Gaudette, N. Cormier, E. Clapin, H. Languevin, J. Marsan, F. Lajoie, J. B. Hevey, L. Cordeau, F. Decelles, J. H. Blanchard et J. A. Cadotte.

Après lecture et sur proposition de M. J. H. Blanchard appuyé par M. F. Decelles, le dernier rapport est approuvé.

Applications pour bénéfices de MM.:

Henri Choquette, 23 novembre.

Napoléon Demers, 24 "

Alexandre Lebœuf, (St-Hilaire), 21 novembre.

Résolu de payer aux malades suivants, tout ce que requis ayant été par eux fourni:

Pierre Larivière, (St-Judcs) du 6 novembre au 18 novembre, \$2.00.

Pierre Baillargeon, du 8 novembre au 23 nov. inclus, \$6.50.

Demande pour admission et certificat pour:

Clodimir Drapeau, cultivateur, 19 ans, Laprésentation, lequel est déclaré admis.

Résolu, ensuite, que les membres des succursales de Roxton Falls, St-Théodore d'Acton, et Acton-Vale soient avertis, par l'entremise de leurs Sec.-Trés. respectifs, d'avoir à se réunir dimanche le 4 décembre courant, à l'endroit ordinaire pour leurs réunions, immédiatement après la grand'messe pour y rencontrer là et alors des délégués de ce Comité de Régie Central.

Et le Comité s'ajourne à vendredi le 2 décembre prochain, au lieu et heure d'ordinaires.

St-Pie

Nous rappelons à nos confrères de St-Pie les conditions à eux faites pour et par leur Secrétaire-Trésorier actuel lors de l'acceptation, par lui, de cette charge.

Nous les prions de se conformer à ces conditions s'ils désirent, comme nous le désirons nous-même, conserver cet officier. Les avantages qu'il leur donne pour le paiement de leurs cotisations, chaque mois, sont assez généreux pour qu'on ne soit pas tenu de se plaindre à moins qu'on exige de lui—ce qui ne serait ni possible ni raisonnable—de recevoir ces cotisations en aucun temps. Il n'est pas plus difficile, d'ailleurs, pour celui qui paye, de payer un jour plutôt qu'un autre jour: à celui qui reçoit, au contraire, il appartient de s'en plaindre.

Nous sommes certains qu'il n'y a pas mauvaise volonté, mais seulement négligence et oubli—oubli et négligence que nous nous empressons de signaler, non pas pour en faire reproche à qui que ce soit, mais pour protéger et, par ce moyen, conserver un bon officier.

Depuis que ce que ci-dessus est écrit, nous avons appris avec peine l'obligation où se trouve M. Seney de résigner sa charge pour cause de départ temporaire de St-Pie. Espérons qu'il y retournera bientôt.

Caisse de retraite

En France, le gouvernement s'est chargé de la tâche que les Sociétés de Secours Mutuel eussent été impuissantes à accomplir parce que, généralement, elle entraîne une très grande responsabilité, une gestion de fonds considérables et qu'elle nécessite, de la part des membres, une cotisation assez élevée et en rapport avec cette tâche. Il reçoit les cotisations de quiconque veut s'assurer une retraite pour ses vieux jours, et il paie jusqu'à sa mort, à celui qui atteint un âge déterminé, une pension calculée en raison des sommes versées chaque année par le déposant et en raison de l'âge auquel il a commencé à faire ses versements.

Ceux qui meurent avant d'avoir atteint l'âge de la retraite, paient pour ceux qui vivent plus longtemps. La part de ces derniers est grossie d'autant. Sans cela, l'association serait inutile et la caisse de la vieillesse ne serait autre chose que la caisse d'épargne.

La solidarité qui existe entre tous les déposants constitue l'avantage spécial de la caisse de la vieillesse, et fait que chacun des retraités peut re-

cevoir une pension supérieure à celle que lui auraient assurée ses économies personnelles; mais, comme tous les avantages en ce monde, il s'achète au prix d'un sacrifice. Ici le sacrifice est, en cas de mort prématurée, l'abandon des sommes déposées.

Pour s'assurer à 60 ans une retraite de 1 fr. par jour ou 365 frs par an il suffit d'un versement annuel de:

20 fr. 80 si le déposant commence à 20 ans.

39 fr. 87 si le déposant commence à 30 ans.

84 fr. 68 si le déposant commence à 40 ans.

Cette caisse est organisée de la manière la plus libérale. On peut faire plusieurs versements dans une même année, si les affaires vont bien; on peut les diminuer, les suspendre même, si les affaires vont mal. Chaque somme déposée, fut-elle seulement de 5 fr., est inscrite sur le livret du déposant et lui donne droit à un chiffre de pension fixé par le tarif.

Le livret est personnel. On conserve ses droits partout où l'on va en France. On peut continuer ses versements et plus tard toucher sa pension dans n'importe quelle ville. Il n'en est pas de même en général des Sociétés de Secours Mutuel; elles ne contractent aucune obligation envers les membres qui ont quitté la ville où elles sont établies.

Rapport des Succursales Bureaux etc, pour le mois d'octobre

St-Madeleine

Bal. du dernier mois. \$18.80
Recette d'octobre..... 32.80

Ensemble \$ 51.60

Payé: Pierre Fontaine. \$16.50

" à Trés. général.. 14.20

Frais de port 00.10

Ensemble \$ 30.80

Reste en caisse..... \$ 20.80

St-Dominique

En caisse de sept..... \$34.60

Recette d'octobre..... 34.60

Ensemble \$69.20

Payé: à Cés. Bernard.. 24.00

Reste en mains..... \$45.20

St-Charles

Recette d'octobre..... \$18.00

Payé à Sec.-Trés. gén.. 18.00

St-Théodore d'Acton

En caisse de sept..... \$10.50

Recette d'octobre..... 37.25

Ensemble \$ 47.75

Payé: Frais de port... \$00.13

Papier, enveloppes, etc. 00.20

Au Sec.-Trés. général. 40.00

Ensemble \$ 40.33

Reste en mains \$ 7.42

Maricville

En caisse de sept..... \$25.00

Recette d'octobre..... 27.75

Ensemble \$52.75

Remis à Trés. gén..... 28.00

Reste en mains..... \$24.75

L'ange-Gardien

En caisse de sept \$ 474

Recette d'octobre..... \$19.15

Ensemble \$ 23.89

Payé: Sec.-Trés. gén. \$21.00

Frais de port..... 00.11

Ensemble \$ 21.11

Reste en mains..... \$ 2.78

Laprésentation

En caisse d'août..... \$00.00

Recette de sept. et oct. 41.70

Remis à Sec.-Trés. gén. 41.70

St-Hugues

En caisse d'août..... \$43.95

Reçu en sept. et oct... 87.10

Ensemble \$131.05

Payé: à Trés. gén..... \$62.00

Ed. Lesage 3.00

Frais de port..... 00.40

A. Lafrenaie..... 12.59

Examen d'aspirant..... 1.00

Ensemble \$ 78.90

Reste en mains \$ 52.15

St-Pie

Balance de sept..... \$ 7.40

Recette d'octobre..... 35.95

Ensemble ... \$ 43.35

Payé: H. V. ncelette.. \$22.50

E. Belisle..... 21.00

Ensemble \$ 43.50

Déficit \$ 00.15

Acton-Vale

Balance de sept..... \$27.88

Recette d'octobre..... 43.10

Ensemble \$ 70.98

Payé: A. Grégoire... \$15.00

A Trés. général..... 25.00

Frais de port..... 00.50

Ensemble \$ 40.50

Reste en mains..... \$ 30.48

St-Rosalie

Balance de sept..... \$ 6.61

Recette d'octobre..... 25.70

Ensemble ... \$ 32.31

Payé à Trés. général... \$26.00

Frais de port..... 00.08

Ensemble \$ 26.08

Reste en mains.... \$ 6.23

Roxton Falls

Balance de sept..... \$23.66

Recette d'octobre..... 63.05

Ensemble \$ 86.71

Payé: à Trés. général.. \$60.00

Frais de port 00.11

Ensemble \$ 60.11

Reste en mains..... \$ 26.60

St-Théodore d'Acton

Balance de sept..... \$00.59

Recette d'octobre..... 18.65

Ensemble ... \$ 19.24

Payé: Frais de port, etc. \$00.67

A Trés. général..... 18.57

Ensemble \$ 19.24

Reste en mains..... \$ 00.00

St Simon

Balance de sept.....\$38.75
Recette d'octobre..... 52.45

Ensemble \$ 91.20
Payé à Sec.-Trés. gén \$52.00
Frais de port..... 00.08

Ensemble \$ 52.08

Reste en mains..... \$ 39.12

St-Denis

Balance de sept..... \$ 8.90
Recette d'octobre 47.80

Ensemble \$ 56.70
Payé A.Courtemanche.\$ 7.00
A Trés.général..... 30.00

Ensemble \$ 37.00

Reste en mains..... \$ 19.70

St-Antoine

Balance d'août..... \$58.20
Reçu en Sept. et oct... 10.80

Ensemble \$ 69.00

Payé : Ex. d'aspirants \$ 1.00
Zotique Gadbois..... 21.00
Entrées à déduire..... 15.60
A Sec.-Trés. général.. 10.00

Ensemble \$ 47.60

Reste en caisse..... \$ 21.40

St-Hilaire

Recette de sept et oct. \$ 10.80
Payé : Frais de port..\$00.03
A Trés. général ... 10.77

Ensemble \$ 10.80

Reste en mains..... \$ 00.00

St-Athanasie

Balance de Sept.....\$10.00
Recette d'octobre..... 17.45

Ensemble \$ 27.45

Payé à Trés. général..\$17.70
Frais de port.....\$00.25

Ensemble \$ 17.45

Reste en mains..... \$ 10.00

St-Jean-Baptiste

Balance d'août.....\$19.45
Reçu en août et sept.. 14.10

Ensemble \$ 33.55

Payé : à Trés. général.\$15.00
Frais de port..... 00.08

Ensemble \$ 15.08

Reste en mains..... \$ 18.47

St-Judas

Recette d'octobre..... \$ 18.90
Payé : à Trés. général.\$18.00
Frais de port..... 00.08

Ensemble \$ 18.08

Reste en mains... \$ 00.82

St-Marcel

Reçu en sept..... \$ 5.40
Payé à Trés. général.. 5.40

Reste en mains..... \$ 00.00

BIBLIOGRAPHIE

[Voir annonce L. A. Choquet et frère]

La Revue Générale—Sommaire du No de novembre 1892 :

I. Les mémoires du Prince de Talleyrand, Ch. Woeste, 669.

II. 24... (nouvelle, Auguste Snieters, 696.

III. De quelques ouvrages sur la Révolution (fin), Ch. de Ricault d'Héricault, 715.

IV. Les souvenirs du maréchal MacDonald, Alfred de Ridder, 739.

V. Le choléra, Dr Moeller, 750.

VI. Lettre de Paris, Edouard Trogan, 764.

VII. Ernest Renan, Henry Bordeaux, 774.

VIII. Variétés :

I. La Revision de la Constitution, A. Nyssens, 805.

II. Le Sénat en France et dans les Pays-Bas, L. Dupriez, 805.

IX. Un nid d'Épinoche, Victor Van Tricht, S. J., 807.

XI. Bibliographie, 821.

Par suite de l'abondance des matières la "Revue Littéraire trimestrielle" est remise au mois prochain.

Société Belge de Librairie,
Bruxelles,
16, rue Treurenberg.

Règlements et Procédures

qu'il importe à tous les membres de l'Union St-Joseph de ne pas oublier et de mettre en pratique ou de suivre toujours

Contributions

1° La contribution régulière mensuelle de 40 centins, et toute cotisation généralement quelconque en sus, indiquées comme dues et exigibles pendant le cours d'un mois, doivent être payés le ou avant le dernier jour de ce mois. La négligence de ce faire, ou le fait de ne pas payer dans les délais à ce fixés une somme de 50 cts, ou l'excédant dû pour d'autres causes entraîne, pour le retardataire, la privation de tout bénéfice en maladie, immédiatement après avoir payé, pendant un espace de temps égal à celui durant lequel il a été retardataire.

2° Un mois commencé ou non encore fini est payable en entier par le nouveau membre comme par le démissionnaire.

3° Les décès antérieurs à l'admission d'un membre ne sont pas dus par ce dernier ; mais les décès et toutes autres impositions antérieurs à la démission sont dus et toujours exigibles.

4° Il est loisible aux membres de payer d'avance une somme quelconque—laquelle est versée au crédit de tels membres en paiement, jusqu'à épuisement de cette somme, de tout ce qui pourra devenir dû.

Applications pour bénéfices

1° Quelque soit le domicile d'un membre qui, devenant malade, désire toucher ses bénéfices, il lui faut adresser une application pour le paiement de tels bénéfices (d'après la formule à la page 122 des Règlements dans les premiers quatre jours de la maladie. Cette application pour bénéfices doit être adressée à l'un des membres du Comité de Régie de l'endroit où réside l'appliquant si cet endroit est constitué en bureau ou Succursale, ou au Président général (St-Hyacinthe) s'il réside hors de St-Hyacinthe ou hors d'un endroit constitué en Bureau ou Succursale.

2° L'application pour bénéfices

réclamant, pour le malade, plus de quatre jours complets d'empêchement de travailler par suite de maladie ou d'accident, est nulle pour tout ce que réclamé avant la date de la confection ou de la réception d'icelle par l'officier auquel adressée

Cependant un membre empêché, par suite de maladie ou d'accident, de vaquer à toute occupation depuis plus de quatre jours peut, s'il désire alors ou ensuite faire application pour bénéfices parce que sa maladie devient plus grave ou pour toute autre raison, déclarer, en faisant telle application, qu'il est malade depuis quatre jours.

Jouissance de bénéfices

1° Pour avoir droit aux bénéfices en maladie au moment de l'application et pour continuer à y avoir droit, il faut :

Être malade, estropié, infirme ou autrement incapable de vaquer à ses occupations ordinaires ou autres occupations de nature à rapporter un bénéfice quelconque, et n'y pas vaquer, soit directement soit indirectement ;

Ne devoir à la Société aucune partie quelconque de la contribution régulière mensuelle ou de la cotisation au décès, ni une somme de 50 cents, ou l'excédant, en impositions d'autres natures.

Fournir régulièrement chaque semaine si possible, au moins chaque quinzaine, sous les peines énoncées en l'art, 257 (page 86) des Règlements, le certificat de son médecin s'il ne se présente pas de visiteur de la part du Comité de Régie ou, si le malade est absent aux termes des articles 243 et 244 des dits Règlements, fournir le certificat signé par son médecin et par le curé de sa paroisse et dans les mêmes délais que ci-dessus.

2° Pour avoir droit à la somme de \$25.00, pour décès d'épouse, il faut ne rien devoir à la Société au moment de tel décès ;

Ce bénéfice est payable par le Comité Central seulement, sur production, par le réclamant, de l'extrait mortuaire d'abord et de toute autre pièce qui pourrait en être exigé

4° Pour avoir droit à la somme de \$500.00, advenant le décès d'un membre, il faut que ce membre, au moment de son décès, n'ait pas été endetté envers la Société d'une somme excédant \$2.00.

5° La réclamation de ce dernier bénéfice doit être faite, par écrit et par les intéressés auxquels il échoit, dans le cours du mois qui suit le décès, sous peine de prescription.

Changement de domicile.

Tout membre qui change de domicile est tenu d'en informer le Secrétaire-Trésorier à St-Hyacinthe, par écrit, sous peine d'une amende de 25 centins.

Admission des membres

Toute personne domiciliée dans un endroit où il n'y a pas encore de succursale ou bureau établi, si elle jouit des qualités requises pour devenir membre peut s'adresser, pour ce, à la succursale ou au bureau le plus voisin de son domicile ou à St-Hyacinthe, indistinctement ;

Les qualités requises pour devenir membres sont :

1° Avoir atteint l'âge de 20 ans

et ne pas dépasser celui de 44 ans révolus.

2° Être Catholique Romain, régulièrement fidèle à ses devoirs et remplir l'obligation pascale.

3° Être Canadien-Français ou reconnu comme tel.

4° N'appartenir à aucune Société secrète ou autre association improuvée par l'Église.

5° Être connu pour jouir d'une bonne réputation et d'une sobriété chrétienne.

6° Avoir son domicile dans les limites actuelles du diocèse de St-Hyacinthe.

Les autres formalités à remplir pour devenir membre seront indiqués à bref délai en s'adressant au Sec.-Trés. général

Devoirs des membres

Par le fait de son admission, chaque sociétaire contracte l'obligation morale de faire tous ses efforts pour le maintien, le progrès et l'honneur de la Société qu'il doit défendre et protéger en toutes circonstances.

NOVEMBRE

Contribution mensuelle..... 40
Décès Louis Monjeau..... 25
Total à payer.....\$0.65

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE

Oscar Schepens, Directeur

16—Rue Treurenberg—16

BRUXELLES (Belgique)

Librairie générale.—Religion, Théologie, Philosophie, Histoire, Beaux-Arts, Sciences, Littérature, Romans, Livres classiques, etc.—La maison publie la *Revue Bibliographique Belge* : 4 fr. 90 par an (90 cents.)

Le Catalogue est envoyé franco sur demande. 16 juin, '92.

Avis importants

Aux membres résidants en la Cité de St-Hyacinthe

Le Secrétaire-Trésorier, par lui-même ou par un représentant dûment autorisé, se tiendra à la salle (soubassement de la cathédrale) chaque dimanche immédiatement après la grand-messe pour y faire la perception de toutes les sommes dues à la Société.

On peut aussi payer en aucun autre temps, au domicile du dit Secrétaire-Trésorier, no 1, rue Claude et s'y procurer toutes les formules ou informations dont on pourrait avoir besoin.

Téléphone 114.

JOS. A. CADOTTE, Sec.-Trés.

Fromagerie incendiée—Mercredi dernier, le 23 courant, le feu consumait une fromagerie située dans le 2e rang de St-Hugues et appartenant à un syndicat de cultivateurs. La fromagerie était estimée à \$ 000 et au-delà de \$250 de fromage a été dévoré par l'incendie. Malheureusement pour ces cultivateurs, il n'y avait aucune assurance.

L'OPINION DU PROF. WIGGINS

Le professeur Wiggins a donné son opinion au sujet de la prétendue collision de la terre avec une comète jeudi soir.

Le professeur Synder, de la High School, à Philadelphie, dit que la terre a frappé, jeudi soir, dans un cours ordinaire, une comète errante dans l'espace. La vagabonde a été réduite en des milliers d'atomes; de là la nuée de météores qu'on a aperçus dans la nuit. La terre n'a pas eu de mal de ce choc.

Or, le professeur Wiggins nie totalement cet avancé scientifique de M. Synder. Il n'est pas vrai qu'il y ait eu collision jeudi soir, et cela pour deux raisons: premièrement, parce qu'il n'y avait pas de comète errante près de la terre; deuxièmement, parce qu'une comète ne peut venir en collision avec la terre. Les planètes et les comètes sont chargées d'électricité positive, et partant se repoussent les unes les autres. La planète Jupiter est beaucoup plus exposée à une collision avec des comètes, puisque sa puissance attractive est de un million de fois plus grande que celle de la terre. Notre planète est en sûreté, dit le Prof Wiggins.

MADAGASCAR

M. Kenelm Vaughan, frère du nouvel archevêque de Westminster, a publié dernièrement dans le Times un magnifique éloge de l'œuvre des RR. PP. Jésuites à Madagascar. Nous le reproduisons d'après les Missions catholiques.

En 1861, lorsque les missionnaires catholiques abordèrent sur les côtes de Tananarive, il n'y avait pas un catholique dans l'île. Grâce à un labeur incessant, aux souffrances et aux prédications, ils [les Jésuites] ont amené des milliers de païens à la connaissance et à l'amour de la vérité, et le nombre de convertis dépasse aujourd'hui cent trente mille.

Ils ont bâti une magnifique cathédrale qui est l'orgueil de Tananarive. Ils ont, en outre, trois cents églises et quatre cent quatorze stations diocésaines dans l'île. Ils ont joint à ces églises de nombreuses écoles où dix huit mille enfants reçoivent l'instruction et l'éducation de Frères des écoles, des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny et de six cent quarante-un instituteurs indigènes. Ils ont bâti des écoles industrielles. Ils possèdent à Ambhippe un collège florissant. Ils ont dans l'île quatre vastes dispensaires, où des remèdes sont distribués gratuitement à tous ceux qui cherchent un soulagement à leurs souffrances. Ils ont établi à Ambhippe une léproserie qui pourvoit aux besoins corporels et spirituels de cent cinquante pauvres lépreux, et ils vont ouvrir un autre établissement de même nature à Beteilo-Laud.

Les misérables prisons de la capitale sont visitées par le P. Baret, qui, second Pierre Claver, distribue chaque semaine du riz, des vêtements, même des chaises, l'instruction spirituelle et les consolations aux prisonniers à moitié nus et à moitié morts de faim. [On sait que le gouvernement hova se contente de leur procurer un misérable abri.]

Je dois aussi mentionner les travaux littéraires des missionnaires. A Tananarive, ils ont une vaste imprimerie dirigée par le P. Malzac. Leur catalogue indique déjà un nombre incalculable de livres

de dévotion, de littérature ou de sciences qu'ils ont publiés en langue malgache, entre autres un dictionnaire de cette langue.

Sur la colline d'Ambobidempoha, on face de la capitale, les Pères ont construit un magnifique observatoire, le plus imposant des monuments qu'aperçoit l'œil du voyageur. Cet observatoire, en correspondance avec tous les observatoires du monde, est habilement dirigé par le P. Colin, ancien élève du P. Parry à Stonyhurst.

Tout le monde connaît la carte de Madagascar, dessinée avec tant de soin et de talent par le P. Roblot. On sait les sacrifices et les dangers auxquels il a été soumis dans ses longs voyages à pied pour l'étude de l'île. Le nom du P. Camboué, naturaliste, est également connu du monde littéraire en Europe et en Amérique: il écrit dans les Revues des deux continents de savants articles sur l'histoire naturelle de l'île. Il a enrichi d'un musée d'Europe de rares et curieux spécimens du monde animal, minéral et végétal de Madagascar. Voilà quelques-unes des œuvres d'évangélisation et de civilisation que les missionnaires de la Compagnie de Jésus accomplissent au loin dans l'île-continente de la mer indienne. Et avec quelles ressources matérielles! Reçoivent-ils du gouvernement français l'aide généreuse que les missionnaires protestants reçoivent du leur? Non, car le faible et aléatoire secours que le gouvernement leur alloue, c'est à peu près rien. Ils dépendent entièrement des aumônes des fidèles. Sans la Propagation de la foi et les dons particuliers des catholiques, les missions françaises de Madagascar ne pourraient pas subsister.

Choses de partout

Condoléances—Feu Madam. Coté est morte samedi dernier, à Montréal, à l'âge de 70 ans.

Elle était la mère de M. Stanislas Coté du *Moniteur du Commerce*. Nos plus sincères condoléances à notre excellent confidant.

Cercle Catholique—Le Cercle Catholique qui prépare une jolie soirée dramatique et musicale pour le 13 décembre prochain. On y jouera "le crime de Maltevere" qui est un drame très émouvant.

Mort du Rév. Jos. Girouard—Une dépêche du 23 de ce mois, adressée au Supérieur du Séminaire de St-Hyacinthe, annonce que le Rév. Monsieur Jos. Girouard, curé de West Troy, N. Y., est mort mardi dernier à 22, ce que les funérailles auront lieu à St Pie lundi prochain à 9 hr. Ses confrères et amis sont invités à venir à son service sans autres invitations. Ce jeune prêtre plein de zèle jouissait de l'estime universelle de ses confrères. Il était natif de St Pie de Bagot et avait fait ses études au Séminaire de cette ville.

Montréal et Nord—Deux cent quarante hommes travaillent à réparer le *Montréal et Nord*. Mgr de St-Hyacinthe a permis aux ouvriers de travailler dimanche dernier.

La Banque Jacques-Cartier—Cette banque a ouvert un département d'épargne. Tous les vendredis de sept à 8 heures du soir les bureaux seront ouverts. On y acceptera les dépôts pour toute somme, depuis vingt cinq cents en montant.

Société—Lundi dernier les amis et parents de M. Alexandre Desgranges, sacristain de la Cathédrale de cette ville, se réunissaient chez lui pour fêter la soixantième anniversaire de sa naissance. Il y a quarante cinq ans que M. Desgranges habite la ville et quarante ans

qu'il est, suivant son expression, au service de l'église.

Nous lui souhaitons encore de longues années de bonheur.

Cercle Montcalm—On dit que le Cercle Montcalm donnera sous peu une séance dramatique et musicale.

Publications condamnées—La *Canada-Review* et l'*Echo des Deux-Montagnes* a été condamné dans toute la province ecclésiastique de Québec, par une lettre collective de Son Eminence le Cardinal Taschereau et de tous les évêques au Canada.

Montréal—Les étudiants en médecine de cette ville ont célébré samedi le cinquantième anniversaire de la fondation de l'École de Médecine par un magnifique banquet à l'hôtel Richelieu.

La table du banquet était présidée par M. L. J. Tétrault, président des étudiants en médecine. A sa droite était assis le doyen de la Faculté, le Dr Durocher; et à sa gauche, l'honorable James McShane, maire de Montréal.

École laitière—Cinquante personnes se sont présentées pour suivre les cours de l'école laitière de St-Hyacinthe.

Albani—A. bani a écrit, ces jours derniers, à un de ses parents, qu'elle viendra au Canada, l'an prochain.

Aux marchands de la campagne—On lit dans le *Moniteur du Commerce*: "Dites à vos clients cultivateurs de faire des efforts pour s'associer à toute industrie qui s'adonne à la fabrication du beurre d'hiver. Il y a de l'argent à faire dans ces entreprises d'ici à cinq ans."

Marine—Le *Dominican*, publié à Saint-Domingue, dit que la ligne de steamer établie entre le Canada et les Antilles a été un succès.

Stance solennelle—Sir John Thompson, ayant à ses côtés Mgr Duhamel et le R. P. Whelan, a présidé la séance annuelle de la *Catholic Truth Society* d'Ottawa.

Pommes I a été expédié du port de Montréal, cette année, 407,120 quarts de pommes, ce qui est une augmentation de 86,783 quarts sur l'expédition de 1891.

Retour—L'honorable M. Foster, ministre des finances canadiennes, et Sir Charles Tupper s'embarqueront pour le Canada, le premier jeudi et le dernier le 3 décembre prochain.

Patates—Une lettre du Rév. M. J. Gagné, curé de Maria, Bonaventure, à l'Électeur, annonce que la récolte de ce tubercule a été très abondante dans la Baie des Chaleurs. Avis aux acheteurs.

Société de femmes—Il vient de se former à Melbourne, en Australie, une société de femmes dont les membres jurent de ne jamais médire de personne.

Excellente institution qui pourrait étendre ses ramifications jusqu'en Canada où il y a sans doute des femmes d'écrites et réservées, mais aussi des mauvaises langues!

Mgr Bégin—Mgr Bégin, de Québec, partira de New York pour l'Europe le 17 décembre, en compagnie de trois prêtres de l'archidiocèse.

Les tramps—Le *Gazette* de Montréal, appelle les comères "the tramps of the heaven"—les tramps du ciel. Bien trouvé!

Les moines silencieux d'Oka—Sans ce titre M. T. P. Gorman, éditeur du *Free Press* d'Ottawa, a publié un article sur l'histoire et les habitants du village d'Oka et surtout sur les Trappistes dont il fait l'éloge et sur lesquels il donne plusieurs détails intéressants. Il les appelle les

moines silencieux parce qu'ils ne se parlent jamais entre eux, excepté pour se saluer par ces paroles "Souviens-toi de la mort"

Un fait incroyable—Les journaux français nous rapportent un fait incroyable qui se serait produit à Saint-Osmer, arrondissement de Landéac, Côtes-du-Nord-France, où une femme aurait été dévorée par son mari.

Dans un moment de colère ou peut-être de folie furieuse, un latourneur s'est jeté sur sa femme qui venait de se mettre au lit et lui a déchiré le corps de plus de vingt-quatre morsures profondes. Rien ne l'a arrêté, ni les hurlements de douleur de sa victime, ni les chairs et le sang qui lui remplissaient la bouche. La malheureuse est morte le lendemain, au milieu d'atroces souffrances.

Le sauvage laboureur a été arrêté.

Reliquie du passé—On peut voir, de ce temps-ci, exposée dans le magasin de M. Reid, rue St-Paul, à Québec, une relique du passé. Elle consiste en une plaque de cuivre portant le nom de "Thos d'Arcy McGeo" et qui était placée sur la porte de la résidence de ce dernier lorsqu'il a été assassiné à sa porte même.

On le sait d'Arcy McGeo était un politicien éminent, et sa mort tragique causa dans le temps une grande sensation.

D'Arcy, ne trouvait à sa porte lorsqu'une balle tirée à bout portant et venue le frapper au cœur.

La balle après avoir traversé son corps de part en part vint frapper sur la plaque de cuivre qui porte aujourd'hui encore les traces du choc.

Bugarre—Le débat sur le scandale du Panama a provoqué, dans les chambres françaises, quelque chose comme une bagarre. M. Hubbard, s'est attrapé avec M. de Rouède et M. de Cassagnac avec M. Bois-y d'Anglas.

Pour le Nord-Ouest—M. R. J. Buchanan a averti le ministre de l'intérieur, qu'au printemps, cinquante familles du Vaudois, Suisse, s'établiraient dans la région comprise entre Edmonton et la Rivière Rouge, et connue sous le nom d'Innisfalen. Ce sont de bons cultivateurs.

Un procès à sensation—On vient de commencer à Koenigsberg, Berlin, le procès d'un nommé Joseph Sara, riche marchand de cette ville, qui fatigué de sa jeune femme et devenu amoureux de sa sœur de ce le-ci, ne trouva rien de mieux pour devenir veuf et convoler en secondes noces qu'd'enfermer sa femme dans sa maison et d'y mettre le feu avant de partir. La femme de Sara parvint à s'échapper, mais ce dernier qui la guettait la saisit plus morte que vive et la rejeta dans la fournaise. Des voisins accoururent et purent la sauver. Le procès cause une grande émotion. D'habitude à noter, la femme de Sara, qui n'a que 21 ans, était remarquablement belle avant d'avoir été défigurée par l'incendie.

Un homme haché en morceaux dans un moulin—Mardi matin, M. Jos Brière partit pour son ouvrage au moulin Hurdman, à Lévis. L'imour de métier, il releva cependant, par pure faveur, un de ses camarades qui travaillait comme huiler, et qui voulait s'apaiser pour aller déjeuner.

M. Brière se mit en devoir de graisser les poulies, arbres de souche, etc., sous le moulin, là où personne ne travaille. Il s'était introduit dans une chambre basse, bien éclairée pourtant, où deux courroies se croisent transversalement dans leurs mouvements de rotation, l'une de trois pouces de largeur et l'autre d'un pouce. M. Brière fut saisi par le bras dans l'une des courroies et son corps fut bientôt réduit en charpie par les évolutions répétées qu'il fit autour des

ponnés, frappant les murailles à maintes reprises.

La courtoisie se brisa soudain et l'ainé tomba une masse informe et inerte sur un tas de bran de sole. C'est ce qui restait du laborieux ouvrier qui était à son devoir un instant auparavant.

Personne ne fut témoin de cet accident, mais on trouva les restes du malheureux Brière quelque temps après. Pas un morceau de butin n'était resté sur sa personne. Ses chaussures mêmes étaient disparues. Un bras avait été détaché du tronc de la victime, ses doigts furent trouvés adhérents encore à l'arbre de couche qui tournait 300 révolutions à la minute, son corps était ouvert par la moitié et les boyaux s'en échappaient.

L'on amassa tous ces débris de chair humaine que l'on enveloppa dans une couverture et que l'on transporta chez lui où sa jeune épouse consternée et sa famille en pleurs reçurent cette lugubre dépouille.

Les loups—On se plaint dans le district d'Arbita, de l'abondance des loups qui font de grands ravages dans les troupeaux.

Encombrement des hôpitaux—Mgr Régis dit que les hôpitaux de Québec sont tellement encombrés qu'il est devenu nécessaire de les agrandir.

L'électricité—Un électricien d'Ottawa vient de découvrir un moyen d'utiliser l'électricité qui passe au dessus des fils électriques et le faire servir à refroidir des morceaux de fer jusqu'à la température de la glace qui s'y pourront remplacer dans beaucoup de cas.

Curiosités—On annonce que parmi les objets historiques les plus curieux qui figureront à l'Exposition universelle de Chicago, se trouveront deux épées confiées par le gouvernement espagnol à M. Curti, chef du bureau des républiques américaines à Washington. L'une de ces épées a appartenu à la reine Isabelle-la-Catholique, la protectrice de Christophé Colomb. La seconde épée a appartenu à Cortez, le conquérant du Mexique, et il faut vraiment que son propriétaire ait été d'une force herculeenne pour avoir pu se servir d'une arme aussi lourde et aussi grande.

Coaticook—Un incendie s'est déclaré dimanche dernier vers sept heures du matin dans la grange d'un nommé Jack on, employé à la filature de coton. Un cheval a été brûlé à mort et un autre est dans un triste état. Neuf brigades de feu s'est rendue sur les lieux, mais à son arrivée l'incendie était incontrôlable. Les pertes sont élevées.

Liste officielle des officiers occupant les charges de Président et de Secrétaire de l'Union St-Joseph à St-Hyacinthe et dans ses succursales

- St-Hyacinthe**
Président : H. Langelier.
Sec-Arch. : J. H. Blanchard.
Sec-Trés. : J. A. Cadotte.
- Roxton-Falls**
Président : Joseph A. Petit.
Sec-Arch. : Fabien Préfontaine.
Sec-Trés. : Dr Alph. Brodeur.
- St-Damase**
Président : Charles Fréchette.
Sec-Arch. : Napoléon Graveline.
Sec-Trés. : Z.T. Marchessault, N.P.
- Acton-Vale**
Président : Georges Deslandes.
Sec-Arch. : Elie Corbeil.
Sec-Trés. : Victor Lapointe.
- St-Athanase**
Président : Ludger Mignault.
Sec. Arch. : Hector Phaneuf.
Sec-Trés. : Zéphirin Normandin.
- St-Hugues**
Président : Alphonse Bonnin.
Sec-Arch. : Joseph Lessard.
Sec-Trés. : Hugues Bélanger.
- St Théodore**
Président : Téléphore Picard.
Sec-Arch. : Louis Gauthier.
Sec-Trés. : Napoléon Tanguay.
- St-Simon**
Président : Edouard Cusson.
Sec-Arch. : Arthur Larochelle.
Sec-Trés. : Jean-Bte Delorme.
- St-Dominique**
Président : B. Lamontagne.
Sec-Arch. : Ls Robitaille.
Sec-Trés. : L. J. Dubois.
- L'Ange-Gardien**
Président : Révd. J. B. Durocher, ptre curé.
Sec-Arch. : Louis Fontaine.
Sec-Trés. : Roméo Vaillancourt, M. D.
- St-Pie**
Président : Jos. E. Cadieux.
Sec-Archiviste : A.J. Chicoine.
Sec-Trésorier : Jos. Em. Seney.
- Marieville**
Président : M. Halde.
Secrétaire : H. E. Poulin.
Trésorier : J. Monty.
- St-Ephrem d'Upton**
Président : L. J. Kerouack.
Sec-Arch. : Henri Dorais.
Sec-Trés. : Alphonse Dorais.
- Ste-Rosalie**
Président : Joseph Léveillé.
Sec-Arch. : Félix Cardinal.
Sec-Trés. : Charles Tanguay.

Actif de la Société

Avril 1. En caisse à St-Hyacinthe	\$6,746.88
Dans les Succur..	313.05
En tout.....	\$7,059.93
Oct. 1, 92. Prêt à Œuvre et Fabrique N.-D.....	\$5,000.00
A RR.FP. Dominic.	1,500.00
A Acton-Vale.....	55.60
A Marieville.....	25.00
Dans les Succur..	338.71
Réservés à St. H.	692.57

Valeur totale de la Société en espèces et obligations sus-mentionnées..... \$7,011.88

Donnant un surplus net, pour le semestre, de..... \$ 551.95

Œuvre de Saint-Michel

Le R. P. FELIX voyant combien est grand le mal produit par les mauvaises lectures, a fondé, pour y remédier, autant que possible, l'ŒUVRE DE SAINT-MICHEL, pour la publication et la vente des bons livres à bon marché.

Cette Œuvre fait à ses associés, aux bibliothèques populaires et aux autres œuvres qui s'adressent à elle de fortes remises de faveur.

CATALOGUE

On trouvera dans ce Catalogue, u. a. courte, mais très substantielle notice sur chacun de nos ouvrages, en même temps qu'on se rendra compte d'un seul coup d'œil, de l'extrême modicité de nos prix que nul libraire ne saurait atteindre et que les souscripteurs de la charité rendent seules possibles.

Les personnes qui désireront être toujours au courant des "nouveaux ouvrages" édités par l'ŒUVRE DE SAINT-MICHEL, ainsi que de ceux publiés par les bonnes Librairies catholiques, n'auront qu'à s'abonner à :

L'Indicateur des Bons Livres

Paraissant tous les mois.

PRIX DE L'ABONNEMENT : UN AN, 3 fr. 60

1. Pour être ASSOCIÉ il suffit de faire chaque année, en faveur de l'ŒUVRE DE SAINT-MICHEL, u. o. offrande comprise entre les limites de 10 à 100 francs.

N'adresser à M. KÉLUI, libraire éditeur de l'ŒUVRE DE SAINT-MICHEL, 85, rue de Rennes, à PARIS, (France).

— LIBRAIRIE —

CHARLES DELAGRAVE

15 Rue Soufflot, PARIS

Enseignement Primaire, Secondaire et Supérieur.—Matériel et Mobilier Scolaire.—Matériel de Dessin.—Enseignement des travaux à l'aiguille.—Atlas, Cartes et Globes Terrestres.—Livres de Prix et d'Étrennes.—Envoi franco du catalogue sur demande.—23-4-'92.

LIBRAIRIE RELIGIEUSE

Tous Livres

13—Rue Delambre—13

PARIS, (France)

On peut se procurer à cette librairie tout ce qui concerne la science ecclésiastique : Ecriture Sainte—SS. Pères—Docteurs—Liturgie,—Droit Canon—Théologie—Ascétisme—Philosophie—Controverse—Histoire—Vie des Saints—Divers—à des conditions spéciales pour les ecclésiastiques.

25 Fév. '92.

FUG. LAMARQUE

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Capucines, Batisse de la Tribune.

Montres Américaines et Suisses, en or et en argent, horloges, argenteries, etc. Spécialité : Les montres en or, argent, nickel et acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

CELESTINE

Scènes de la Terreur en Provençe

XI

PLUS D'ESPÉRANCE

—Malédiction sur toi m'écriai-je Maria sera perdue!.....

—Le ciel veillera sur elle!..... répliqua le laboureur. J'ai vu la flamme dévorer votre château ; mais vos zélés serviteurs ont échappé à ce désastre...

—Mais Maria!... Maria!..... m'écriai-je en l'interrompant.

—Vos gens sont à sa recherche ils la trouveront.

Mon délire commençait avec violence.

—Maria est la proie de mes oppresseurs!... dis-je avec fureur ; je veux l'arracher de leurs mains.

J'étais debout J'allais m'élançer hors du lit.

—Au nom de votre épi... me disait mon gardien effrayé en me remplaçant sur mon grabat, au nom de Maria! calmez-vous, mon noble comte!..... Encore quelques jours de soin et de repos, et vous pourrez vous-même travailler à sa délivrance!

Autour de moi je promenais mes regards épouvantés, lorsque, sous la chétive cabane du laboureur, un homme se présenta.

L'inconnu demanda pour un moment un abri contre la tempête. L'honnête laboureur ne put lui refuser un asile, car la nuit était orageuse et le voyageur paraissait triste et fatigué. Un feu, allumé dans l'âtre, réchauffait ses membres glacés, tandis que, le front appuyé contre le mur de la hutte hospitalière, il était dans une attitude méditative. Tout à coup il rompit le silence.

—Mon ami, dit-il au laboureur, s'il j'ai bonne mémoire, je vous ai vu au château de Morelly la nuit qu'il fut livré à l'incendie?

—Vous ne vous trompez pas, répondit mon hôte, je fus témoin de cet horrible désastre.

—Parmi les gens du malheureux comte, vous travailliez à comprimer la violence du feu?

—Hélas! oui ; mais nos efforts furent impuissants : le château fut complètement détruit!..... On prétend que ce funeste événement fut l'effet de la malveillance. Un homme tel que le noble comte de Morelly peut-il avoir mérité un pareil traitement?

—Dieu a ses ennemis, dit l'inconnu, comment la vertu n'aurait-elle pas les siens?.....

—O perversité des hommes! dit le laboureur.

—Depuis cette nuit fatale, continua le voyageur, le comte a disparu de ses domaines. Tous ses serviteurs ont vainement cherché ; ils n'ont pu découvrir le lieu où il a trouvé un refuge contre la persécution.

—Et la comtesse Maria? demanda le laboureur.

—Elle est disparue aussi. On a quelques raisons de supposer qu'elle est tombée au pouvoir des brigands qui ont incendié le château.

A cette dernière phrase, un rugissement sourd sortit de ma poitrine.

Les Français résidents à l'étranger, et étrangers en relations avec la France ont intérêt à avoir, à Paris, un COMMISSAIRE-CORRESPONDANT expérimenté et dévoué à leurs intérêts et prêt à échanger en toute confiance ses services avec le COMPTOIR PARISIEN fondé en 1817. Commission, Exportation, Consignation FONDATEUR: A. CLAVEL, Directeur PARIS, 88, Rue de Dunkerque, 80, PARIS

comme le râle d'un agonisant ; puis une horrible exclamation que je fis entendre glaça d'effroi le voyageur.

— Qu'est-ce ? s'écria-t-il en s'adressant à son hôte, vous n'étiez donc pas seul ici ?

— Imprudent que je suis ! Je croyais qu'il dormait, dit le laboureur désolé.

— Mes cris redoublés, incohérents, faisaient retentir la hutte enfumée.

Le voyageur consterné prit la lampe et s'approcha du lit où j'étais debout. A peine fut-il arrivé près de moi, qu'il poussa un cri. C'était un de mes fidèles domestiques !.....

Depuis ce moment, ce serviteur dévoué s'attacha à mon chevet. Ses soins assidus parvinrent peu à peu à redonner à mon corps la force qu'il avait perdue, et à rétablir le calme de mes sens par l'espérance.

Les autres gens de ma maison furent amenés secrètement à ma cabane. Leur joie fut extrême en me revoyant. Leurs soins réussirent à cicatriser mes blessures.

Ma subite disparition avait produit dans le pays une vive sensation. On répétait partout qu'assaili dans ma fuite par les infâmes auteurs de l'incendie qui avait détruit mon château, j'étais tombé mort sous les coups de ces assassins. Profitant de cette circonstance, je donnai ordre à mes serviteurs d'accréditer ce bruit devenu général. Pour confirmer cette déclaration, tous mes domestiques prirent le deuil. Secrètement, je remis la gestion de mes affaires à une personne de confiance. Après avoir fait jurer à tous mes gens, ainsi qu'au laboureur dont j'avais reçu l'hospitalité, qu'ils garderaient le secret sur mon existence, je quittai les environs du château, et, à l'aide d'un déguisement et d'un nom supposé, je pus sans danger me livrer à la recherche de ma chère Maria.

Dès les premiers temps, je me flattais que mes perquisitions me feraient découvrir enfin la femme malheureuse, l'épouse adorée, dont une haine implacable m'avait séparé. Hélas ! les semaines, les mois, les années s'écoulèrent, et mes investigations amenèrent pour résultat l'affreuse certitude d'avoir à jamais perdu ma tendre Maria, mon épouse si vertueuse et si infortunée !...

Sans la religion qui interdit à mon désespoir une résolution extrême, j'eusse peut-être attenté à mes jours, et jeté ma vie comme un fardeau intolérable ; mais, au milieu des maux que je souffrais, la foi chrétienne me fit voir la main d'un Dieu frappant avec une sagesse profondément incompréhensible, et préparant à l'homme résigné, en retour de ses tribulations passagères, une vie d'éternelles félicités, en compagnie de ma sainte épouse.

Quinze ans s'étaient écoulés. Ignoré du monde entier, je trainais dans les larmes et l'affliction une vie languissante et solitaire.

Sur ces entrefaites, une lettre que je reçus de France réveilla dans mon âme une faible lueur d'espérance. La personne qui dirigeait mes affaires, et avec laquelle j'avais toujours été en correspondance secrète, m'informa que l'auteur de mes infortunes, Collard, venait enfin d'être arrêté et jeté dans les fers, en attendant l'époque

d'un jugement qui enverrait nécessairement au supplice ce féroce brigand.

Peu de temps après, une autre missive me fut envoyée par la même personne. D'après cette lettre, un étranger, vêtu d'un habit de religieux, s'était présenté à l'un de mes gens et avait demandé, avec les marques du plus vif intérêt, s'il était vrai, comme le bruit s'en était répandu, que ma mort n'était qu'une supposition. En apprenant que réellement je vivais encore, cet inconnu avait fait éclater une extrême joie et avait déclaré qu'il avait à me faire une révélation de la plus haute importance : mais que, ne pouvant confier qu'à moi son secret, il fallait absolument que je vinsse en France pour en recevoir la communication.

Quel pouvait être cet étranger, sinon le malheureux Antonio, qui, la veille de l'incendie du château de Morelly, m'avait donné avis des dangers auxquels m'exposait la présence de mon terrible ennemi ? Mais qu'avait-il maintenant à m'annoncer de si important ? Hors Maria, et ce qui pouvait se rapporter à sa destinée, tout me devenait indifférent. Cependant Antonio m'avait donné plusieurs fois des preuves non équivoques de son dévouement. Ne pouvait-il pas se faire que, cette fois encore, Antonio eût découvert le lieu de la retraite de mon épouse ? Lors de notre dernière séparation avec cette infortunée, elle était sur le point de donner le jour au fruit de notre hymen : Antonio pouvait à mon insu avoir été le dépositaire d'un trésor si précieux ; ou du moins la révélation qu'il avait à me faire pouvait se rapporter à l'existence de l'enfant dont le ciel avait peut-être conservé les jours.

Toutes ces considérations me déterminèrent à revenir en France.

C'était au moment où la république, depuis longtemps proclamée, atteignait en France son apogée de puissance, et où l'on vit commencer l'affreux régime de Terreur. En vain mes amis me représentaient les dangers que je courais en venant dans un pays où l'anarchie régnait. Rien ne fut capable de changer ma détermination. Maria existait peut-être encore !... Peut-être l'enfant auquel elle a donné le jour attendait les embrassements de son père !..... Antonio pouvait me les faire retrouver l'une et l'autre ! Qui eût pu me retenir en Italie !..... Je partis sur un bâtiment qui faisait voile pour les côtes de Provence. Une heureuse navigation me conduisit bientôt dans le port de Marseille, la ville jadis paisible et florissante, aujourd'hui si troublée et si malheureuse !

Je traversais pensif la ville silencieuse. Tout à coup retentirent à mon oreille les cris furieux d'une multitude d'hommes qui s'avançaient dans un désordre confus vers la place où je me trouvais. C'était une foule de soldats armés et de citoyens couverts de haillons, que l'espérance du pillage et d'une égalité chimérique avait amassés sous les drapeaux du terrorisme. Ces ardents sans-culottes traînaient brutalement un prisonnier au milieu des plus horribles vociférations.

Je me fusse volontiers arraché à

cette scène de terreur ; mais il me fut impossible d'éviter la troupe rugissante, car, avant que j'eusse pu prendre une direction opposée, je me trouvai mêlé, confondu avec eux, et presque emporté par leur torrent impétueux et terrible.

Le cortège avançait tumultueusement ; l'air retentissait de menaces et de cris ; cent mains étaient levées à la fois sur la malheureuse victime que la fureur populaire traînait sans doute à la guillotine. Au milieu de la horde bruyante et frénétique le prisonnier s'arrêta un moment devant moi. O surprise !.... Dans ses traits empreints de la plus touchante résignation.... je reconnus.... les traits d'Antonio !....

A l'aspect de l'infortuné dont les habits en lambeaux et le visage ensanglanté attestaient les violences de la population, un saisissement inexprimable s'empara de mon cœur. Mais quelle ne fut pas la terreur dont je fus saisi, lorsque, à la tête de la horde jacobine, mes yeux rencontrèrent les yeux de celui qui m'avait si longtemps poursuivi de sa haine, de Collard dont vous connaissez toute la férocité !

Ce monstre est le même scélérat que, par une imitation extravagante et puérile d'une époque de tyrannie, on nomme aujourd'hui Caracalla.

Ce brigand à bonnet rouge m'avait reconnu. Aussitôt il dirigea contre moi la foule des sans culottes. La fuite était le seul moyen de salut qu'il me fût possible d'employer. Par un bonheur inespéré, je pus me dérober aux poursuites des furieux démagogues. Errant de rue en rue, je cherchai un asile sauveur. C'est alors, Anselme, que votre générosité me recueillit chancelant, épuisé, près de mourir.

Le reste vous est connu. Le ciel n'a pas permis que votre dévouement fut couronné du succès que vous vous étiez promis : Collard est aujourd'hui revêtu d'une puissance illimitée. Antonio, immolé à sa vengeance, a sans doute emporté son secret dans la tombe. Hélas ! pour moi, dès ce moment, il n'est plus d'espérance !....

XII

UNE DÉCOUVERTE

Le comte de Morelly, a terminé son récit. Anselme l'a écouté sans l'interrompre, mais non sans verser des larmes de compassion aux tristes détails de tant de souffrances. Jusque-là, ce généreux vieillard avait espéré, mais maintenant tout es-

poir est évanoui. Il connaît trop la férocité du bandit qui l'a arrêté pour croire à la délivrance.

Tandis qu'au milieu des ténèbres de leur noire prison, ils sont l'un et l'autre livrés à leurs réflexions silencieuses, non loin d'eux, une voix, un cri s'est fait entendre !... Ce n'est point une illusion : ce cri, faible comme le soupir de l'agonie, sourd comme le râle d'une victime expirante sous le fer d'un assassin, paraît être sorti d'une poitrine d'homme, haute et oppressée.

Qu'ai-je entendu ? dit le comte de Morelly... nous ne sommes pas seuls dans ce cachot !..

— Une voix humaine, dit Anselme, a frappé mon oreille !..

— C'est la plainte de quelque malheureux.... Écoutez !..... écoutez !..

Et un pénible soupir leur arrive de nouveau, plus distinct cette fois et plus douloureux.

Plus de doute ! continue le comte ; un homme vivant, souffrant, mourant peut-être, habite les mêmes ténèbres que nous : en ce moment il lutte avec l'agonie !..

— Il en est temps encore ! s'écrie Anselme ; comte de Morelly, le ciel nous appelle au secours de cet inconnu : sauvons-le !

Plein de l'espérance de sauver la vie à son frère, Anselme s'avance au hasard ; sa main se promène tour à tour sur les murs délabrés, sur la terre humide du souterrain. Le comte l'imite dans ses recherches ; vains efforts ! Un quart d'heure s'est écoulé ; tous les recoins de la prison ont été scrutés soigneusement, et rien n'a indiqué la présence d'un être vivant ou d'un corps inanimé.

Toute espérance allait s'évanouir, lorsque, portant la main dans un des angles du cachot, Anselme a rencontré à fleur de terre une porte basse de bois vermoulu.

Dieu soit loué ! s'écrie-t-il ; suivez-moi !....

Il pousse un énorme verrou, qui cède en criant. Lourdemment la porte tombe, et une lumière lointaine laisse voir une ouverture donnant entrée dans un cachot plus profond et plus vaste que celui dans lequel ils sont eux-mêmes renfermés. Anselme, n'écoutant que sa charité, oublie son propre péril ; il franchit les marches, et en un instant arrive dans le caveau où son compagnon le suit en hésitant.

Sur le sol bourbeux du noir cachot un homme est étendu, immobile. C'est de sa bouche que sont sortis les cris étouffés

qui, dans le cachot voisin, ont excité la pitié d'Anselme et de son ami ; mais cet homme est-il encore vivant, ou n'est-ce plus qu'un froid cadavre ? ...

Anselme est à genoux près de la couche fétide ; d'une main il soulève la tête de l'inconnu gisant sans mouvement ; il pose l'autre sur sa poitrine.

Dieu de bonté, s'écrie-t-il, soyez-nous en aide ! ... Il respire encore ! ... J'ai senti battre son cœur ! ...

En effet le prisonnier a fait un effort pénible ; aidé d'Anselme et du comte de Morelly, il s'est placé sur son séant. En ce moment, le flambeau résineux projette sa lumière blafarde sur la face du moribond.

Anselme le considère attentivement : ses traits lui rappellent quelqu'un qu'il a vu. Toutefois, ils ne réveillent dans son esprit qu'un souvenir vague et incertain.

Mais le comte l'a à peine envisagé, qu'il pousse un cri déchirant.... Oh ! pour lui, quel horrible spectacle !... Dans l'infortuné qu'il soutient dans ses bras, il a reconnu le coupable et s'intéressant Antonio ! ...

De ses flancs déchirés, de son visage meurtri, le sang coule à grands flots ; ses cheveux en sont collés, ses vêtements en sont inondés. Un énorme collier de fer le serre fortement au cou, et, fixé contre un des noirs piliers, refuse presque toute liberté à ses mouvements. Une lourde chaîne lie étroitement ses mains... O comble de cruauté !... un poignard a été laissé plongé dans sa poitrine ! ...

Anselme retire légèrement le poignard de la blessure d'Antonio ; avec les lambeaux de ses vêtements, il parvient à éteindre le sang qui jaillit de sa poitrine.

Le malheureux Antonio respire à peine ; il n'a plus qu'un souffle de vie. Ses yeux à demi éteints errent avidement autour de lui ; ils semblent chercher quelqu'un qu'il attend avant de mourir. A l'aspect du comte de Morelly qu'il a reconnu, il tressaille ; et une expression de joie vient un moment animer son visage. Bientôt, avec effort, il peut prononcer quelques paroles :

Comte de Morelly, dit-il, est-ce bien vous ? Écoutez... Le cruel ravisseur de Maria, votre persécuteur, tout à l'heure plusieurs fois mon poignard s'est plongé dans ma poitrine.

Ah ! continue-t-il après un moment de silence, je vendis autrefois ma main à ce monstre ; pour lui je me souillai d'un crime. J'en reçois aujourd'hui le digne prix.

La comtesse Anna de Borgino est vengée ! ...

Le comte et Anselme versent des larmes d'attendrissement.

Noble comte, vous le voyez, continue Antonio, j'expie ici mon forfait. Mais, hélas ! puis-je espérer que, lorsque j'aurai cessé de vivre, vous ne maudirez pas mon nom !

— Infortuné ! répond le comte, ton expiation fut grande, et la bonté de Dieu est infinie. Aie confiance ! le ciel t'a déjà pardonné, le comte aussi te pardonne !

De la poitrine du coupable attendri des sanglots étouffés s'échappent sourdement.

Vous croyez donc qu'un criminel tel que moi puisse obtenir miséricorde ? demande-t-il d'une voix qui s'éteint.

Anselme, voyant dans l'oppression d'Antonio l'avant-coureur de sa mort, s'empresse de l'encourager à mourir saintement.

Le repentir, lui dit-il avec un pieux enthousiasme, désarme toujours la colère du Dieu tout-puissant. Homme, repens-toi ! Le ciel s'ouvrira pour te recevoir !

— La douleur dès longtemps a brisé mon âme, ajoute faiblement le moribond ; en ce moment, plus que jamais mon cœur s'ouvre au repentir.

En parlant ainsi, il laisse tomber sa tête sur celle d'Anselme ; sa paupière se ferme.

Le comte de Morelly consterné se penche vers le mourant : Antonio, lui crie-t-il, Antonio, tu as un secret à me révéler : avant d'expirer, prononce encore une parole ! dis-moi quel fut le sort de mon épouse !... Dis-moi ce qu'est devenue la comtesse Maria !

Antonio voudrait parler, sa bouche s'ouvre encore péniblement ; mais ses lèvres décolorées ne peuvent plus former des mots ; un râle effrayant est le seul son qui sort de sa poitrine ; ses membres tordus convulsivement se roidissent ; une sueur glacée coule sur son visage crispé. C'en est fait, la mort va saisir sa victime !

Le comte, désolé, tient la tête déjà livide d'Antonio : Un mot ! lui crie-t-il avec l'accent du désespoir ; encore un mot ! ... Au nom de ton salut ! Au nom de ton âme ! ... Parle-moi de Maria ! ...

Le mourant ne peut répondre : ses dents grincent horriblement, mais l'expression de son regard semble vouloir désigner un coin de sa misérable couche.

Le comte a compris le geste. En tout sens, il retourne la paille infecte dont le sol est couvert.

O bonheur ! ... au milieu de ses investigations, il a senti sous sa main un papier soigneusement plié ! ... Avec empressement il en examine l'enveloppe, et à la lueur de la torche qui éclaire l'affreux caverna il distingue ces mots : " Au comte de Morelly. "

Avidement il vide le cachet de l'écrit mystérieux ; mais hélas ! tout à coup, le flambeau résineux s'éteint, et laisse les trois infortunés plongés dans l'horreur des plus profondes ténèbres ! ...

XIII

L'ARRÊT DE MORT

Cependant Anselme, dans son ardente humanité, est agenouillé près de la couche humectée de sang ; par des frictions multipliées il essaye de rappeler la chaleur vitale dans le corps immobile d'Antonio déjà glacé du froid de la mort. Mais ce soin est devenu inutile. L'infortunée victime a poussé un faible et dernier soupir ; sa poitrine a cessé de râler, et sa respiration éteinte atteste que sur la paille du souterrain il n'y a désormais qu'un cadavre.

Tout à coup, les éclats d'un rire féroce font retentir la route souterraine. Du fond de la prison s'avancet, avec une insultante gaieté, plusieurs hommes à figure hideuse : ce sont les ministres des vengeances du terrible Caracalla. Ce farouche républicain est à leur tête, et près de lui se montre un personnage plus hideux que les autres ; c'est un forcené patriote, qui, sous le nom de *Sénèque*, remplit avec une ostentation diabolique l'horrible fonction de bourreau.

Caracalla s'adresse au comte de Morelly : Je suis bien aise, lui dit-il avec un rire ironique, de vous trouver ici. J'ai promis de vous apprendre comment je suis persécuté... Antonio, le premier, en a fait l'expérience. Il osa m'entever une proie. Aujourd'hui il a expié son audace ; mais je ne bornerai pas là ma vengeance. En ce moment votre tour est venu. Au château des ruines vous me donnez votre vie, ici je saurai la prendre moi-même ; au château des ruines vous pûtes m'échapper, mais d'ici nul ne saurait vous arracher de mes mains. "

Aussitôt, les soldats qui accompagnent le monstre détachent les fers d'Antonio. A la place de ce malheureux, sur la paille où il expira, le comte est brutalement jeté, le collier de fer qui serrait le cou du cadavre serre son cou ; la lourde chaîne qui liait les mains du cadavre lie

ses mains ; ni ses cris douloureux ni les prières d'Anselme n'arrêtent la fureur des bandits ; et désormais l'infortuné comte, étroitement fixé contre le pilier sanglant, comme un condamné au fatal billot où sa tête doit tomber, attend la fin de ce drame épouvantable.

Et toi, misérable vieillard, ajoute Caracalla en s'adressant à Anselme, ton audace aura aussi son châtement ! ... et, je le jure, il sera terrible ! Soldats, qu'on l'enchaîne !

A l'un des piliers de la prison, non loin de la place où s'agit le comte de Morelly, Anselme est aussitôt lié. Résigné, sans pousser une plainte, il subit son sort. Que lui importe de mourir ! ... Le ciel est ouvert au martyr !

Déjà les habits de cet infortuné sont déchirés en lambeaux ; déjà le bourreau a saisi par les cheveux la tête d'Anselme, et les sicaires qui l'entourent n'attendent plus qu'un mot pour frapper ! ...

Soldats, dit alors le chef des Jacobins, ces morts secrets et isolés sont inutiles à la république. Ce n'est que par la terreur qu'elle peut s'affermir, et la terreur naît sur la place publique ! ... Demain c'est un grand jour pour la nation : dans votre ville, sous le couteau de la guillotine, deux cents têtes doivent tomber : Celle-ci sera du nombre.

Aussitôt tous les glaives rentrent dans le fourreau. La vie est laissée au vieillard pour un jour encore, et ce temps sera pour lui un temps non de désespoir, mais de prières ; non de regrets, mais de sanctification.

XIV

BERTHAUD LE PÊCHEUR

Au départ d'Anselme et du comte de Morelly de l'hôtel de Vauban, C'estine, tremblante à la pensée du danger auquel son père a loptif allait s'exposer, a éprouvé une vive inquiétude, qui pour son cœur tendre et sensible est déjà un tourment.

Tandis que l'orpheline attend et prie, les moments, les heures s'écoulent, sans qu'Anselme ait reparu. Mille noires pensées s'agitent alors dans l'esprit désolé de sa fille. C'est est fait, pense-t-elle, elle ne verra plus son protecteur, son père ! ...

C. ROULEAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sol, Moulee, Son, Gru, etc.

AUX FROMAGERS !

Tous les articles nécessaires pour les FROMAGÈRES

—Tels que—

Coton, Présure, Couleur, Moules grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée !

No. 5—Rue Laframboise

Porte voisine de l'Hôtel Yamaska,

ST-HYACINTHE.

BRODEURERIES

Plemblers, Ferblantiers, Couvresseurs
Saint-Hyacinthe

APPAREIL DE CHAUFFAGE
A L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET
AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, ou Tôle, et
en Ardoises.

** ** *

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

SAM. BOURGEOIS

Magasin General

Rue St-Antoine, Place du Marché,

ST-HYACINTHE.

Epicerie, Provisions, Vins et
Liqueurs.

Ferronneries et Peintures.

VALENCES, VERRERIES, CHAUSSURES

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOUR-
NAISES, ETC.

Courroies en cuir pour Engins.

J. H. MORIN

—MARCHAND DE—

FER, HUILES, PEINTURES, etc

SPECIALITES :

Fournaises et Poeles de
Cuisine,

Les meilleurs et les plus économiques.

Ferronneries de toutes sortes à des prix
qui défient toute compétition.

Place du Marché, porte voisine de M.
O. Brodeur

St-Hyacinthe.

1^{er} Oct. '91—1 a.

Remèdes sauvages

Ne sont ce pas les herbes et les racines qui servaient de médecine aux anciens! Avez-vous déjà vu le sauvage se servir de minéraux pour les maladies? Cette science des herbes et des racines que nos pères connaissaient, s'étant perdue, M. J. P. E. Racicot, de Montréal, à force d'études sérieuses au milieu des indigènes, est enfin parvenu à découvrir ce secret qui faisait la richesse des anciennes familles. Car, quelle est la plus grande richesse d'une famille? N'est-ce pas la santé? Ainsi donc, ayez pleine et entière confiance dans l'avenir: vous serez riche et heureux si vous employez dans vos familles les remèdes sauvages de

J. E. P. Racicot,

seul inventeur, propriétaire et manufacturier de remèdes sauvages patentés

1434, Rue Notre-Dame,
MONTREAL.

A ST-HYACINTHE, on peut voir M. Racicot, tous les samedis à l'Hôtel Windsor, en face du Marché. On peut se procurer là et alors ses Remèdes célèbres pour toutes les maladies.

JOS. HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police.

—Spécialité:—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi: Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, lassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, St-Hyacinthe.

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Decoupage et tournage exécutés sous le plus court délai.

On n'emploie que du bois de première qualité.

Dr Eug. St-Jacques

MÉDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

PHARMACIE CENTRALE

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE.

MARCHANDISES SÈCHES

N.G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marché,

ST-HYACINTHE.

—O—

Patrons gratis à toute personne qui achètera une robe.
M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes, à des prix exceptionnellement avantageux.

Soies, Velours, Pluches, Dentelles, Broderies, Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc.
Ses tweeds canadiens, Anglais et Ecosais, pour habillement d'hommes défient toute compétition.

PAGNUELO & FRERE

Epicerie de Familles

En gros et détail.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

L. G. BEDARD

Fonderie Agricole

(ÉTABLIE EN 1830)

Charrues, Cribles, Bouleverseurs, Sarcloirs, Renchasseurs, etc. Seul propriétaire de la charrue patentée "BOULAY" avec laquelle on laboure, assis, deux sillons à la fois.

ST-HYACINTHE.

28 jr. n 92.

NOUVEAU MOUREUX

CONSTRUCTION

De constructions en pierre,
brique et bois

—O—

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Four-
naises, Fours, etc.

H. N. BERNIER

PLOMBIER

Poseur d'appareils de Chauffage, d'Éclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, éviers (Sinks) etc

D'après les systèmes les plus perfectionnés.

—O—

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

—O—

128, Rue Casca.

ST-HYACINTHE.

LIBRAIRIE

—DU—

SACRE - CŒUR

Tapisseries!
Bordures!
Décorations de plafonds!

On trouve à cette librairie et l'on peut s'y procurer sur demande: Fournitures de classe, livres de piété etc., ainsi que tous les ouvrages annoncés dans la Bibliographie de ce journal, le tout aux prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée.

L. A. CHOQUET & FRERE.

Coin des rues Cascades et Mondor

ST-HYACINTHE

GROS ET DÉTAIL.

Jos. Morin,

(Membre de l'Union St-Joseph)

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST-HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de marchandises, stock d'été.

TOUJOURS EN MAINS

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A
SEMELLE

En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

J. O. DION,

Commissaire de la Cour Supérieure

COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Informe le public et particulièrement ses confrères de l'Union St-Joseph qu'il représente comme Agent, plusieurs Compagnies d'Assurance Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il compte sur l'encouragement auquel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and London, & Globe Citizens, Hartford & National.

Bureau: No 9, Rue St-Denis

ST-HYACINTHE.

"L'ÉCHO"

Organe de l'Union St-Joseph de
St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé, pour le compte de ses propriétaires, par
Beucher de LaBruère, imprimerie-éditeur,
ou la cité de St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades.